

Paris, le 25 avril 2026

DÉCÈS D'ÉLÈVES EN STAGE : LES ANNONCES DU MINISTRE N'EMPÊCHERONT PAS LES DRAMES

Vendredi 17 avril dernier, un adolescent de 15 ans est décédé, percuté par un engin de chantier alors qu'il effectuait un stage en entreprise à Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard, dans le cadre de son cursus en lycée professionnel.

Ce drame s'inscrit dans une série d'accidents graves et mortels touchant des élèves, souvent mineur·es, envoyé·es beaucoup trop précocement dans le monde du travail.

Cette mort tragique doit alerter toute la communauté éducative sur le nombre de mineur·es ayant trouvé la mort sur leur lieu de stage d'observation, de période de formation en milieu professionnel, ou sur leur lieu de travail. Les élèves ne doivent pas être de la chair à patron, exposé·es aux risques, alors qu'ils ou elles restent en situation d'apprentissage. Ces dernier·ères se retrouvent trop souvent dans des situations où le droit du travail n'est pas respecté, exposé·es à des risques professionnels mal évalués et face auxquels ils ou elles ne sont pas formé·es. Au-delà des élèves en stage, les accidents du travail et les décès au travail concernent particulièrement les jeunes travailleur·euses. En effet, la Direction générale du travail pointe que plus de la moitié des moins de 25 ans mort·es au travail ont moins d'un an d'ancienneté dans leur emploi. L'INRS, Institut national de recherche et sécurité, alerte sur la fréquence des accidents du travail concernant les jeunes de moins de 25 ans, s'élevant à 10 % par an, soit 2,5 fois plus que les l'ensemble des salarié·es.

Les annonces d'Édouard Geffray ne prennent pas la mesure du caractère systématique de ces drames : la France est le champion européen des mort·es au travail, et les réformes successives dans l'Éducation nationale poussent de plus en plus de jeunes dans les entreprises, où iels sont pris·es comme de la main d'œuvre bon

marché. En témoigne le renouvellement de la convention entre l'Éducation nationale et le Medef signée ce 14 avril. Le ministre du travail, Jean-Pierre Farandou, traite la situation avec autant de légèreté désinvolte que son homologue de l'Éducation nationale : s'il reconnaît que "chaque mort est inadmissible", il continue d'affirmer que "c'est une bonne chose que les jeunes aillent dans les entreprises". Les prétendues mesures de prévention annoncées ne sont pas à la hauteur de la gravité de la situation : elles ne peuvent se réduire au port de casques d'une couleur différente pour distinguer les mineur·es des autres travailleurs·euses. La série alarmante d'accidents mortels qui a coûté la mort à des élèves en formation impose un changement radical de cap politique. La place des jeunes n'est pas dans les entreprises, mais à l'école.

Ce sont les élèves issu·es des classes les plus défavorisées qui sont les première·es touché·es, à cause de la ségrégation sociale et scolaire que les réformes gouvernementales installent. Par ailleurs, SUD éducation dénonce le volume horaire bien trop faible dédié au droit du travail et à la prévention des risques professionnels dans le cursus de formation des élèves, notamment à la prévention des Violences sexistes et sexuelles au travail, risque majeur pour les mineur·es en stage. SUD éducation rappelle également son opposition ferme à toute forme de travail ou d'exploitation des enfants.

Chaque mort au travail est une mort de trop. SUD éducation appelle à faire de ce drame un point de bascule : il est urgent de rompre avec un modèle qui banalise l'exploitation et met en danger la vie des travailleur·euses, en particulier des plus mineur·es . SUD éducation exige la suppression des stages d'observation en milieu professionnel pour les élèves des classes de 3e et de 2nde, la réduction des périodes de stage pour les élèves en lycée professionnel. SUD éducation appelle à participer aux événements syndicaux dans le cadre de la journée du 28 avril sur la santé et la sécurité au travail. Le travail ne doit pas tuer. Encore moins à 15 ans. Pas d'économies sur la santé des mineur·es au travail !